

Autonomie : la Fédésap salue le positionnement du Conseil départemental du Nord

Vers une juste prise en charge du travail des entreprises de maintien à domicile et de leurs salarié(e)s....

Après 10 ans de revendications et grâce au travail coopératif entre les équipes du Conseil départemental du Nord et les représentants des fédérations, la Fédésap a été entendue.

La Fédésap souhaite donc remercier les équipes de Mme Geneviève MANNARINO, vice-président du Conseil départemental en charge des personnes âgées et handicapées pour son engagement politique fort qui rompt avec la précédente politique, permettant ainsi de sortir de la situation Kafkaïenne des financements des SAAD autorisés et ex-agrésés.

L'objectif final d'un maintien à domicile *le plus humain* est tenu. Les décisions prises s'inscrivent dans un véritable changement de politique du maintien à domicile et vont permettre de monter en qualité les services proposés auprès des personnes les plus fragiles.

... et la mise en place d'une politique d'action sociale équitable et respectueuse.

Le 22 mai prochain, la vice-présidente du Conseil départemental proposera à l'assemblée délibérante de nouvelles conditions de financement :

- La mise en œuvre d'un tarif de prise en charge APA unique pour tous les acteurs du département de l'ordre de 21€ par heure avec la possibilité de facturer un reste à charge ; mettant ainsi fin à une grande diversité de pratiques parfois préjudiciables aux acteurs entrepreneuriaux.
- La mise en œuvre d'un tarif de prise en charge PCH unique pour tous les acteurs du département de l'ordre de 20€ par heure avec néanmoins l'impossibilité de facturer un reste à charge ; positionnement qui se veut transitoire grâce à la mise en place d'un système transitoire prévoyant une évolution par étapes.
- L'instauration d'un tarif unique concernant l'Aide sociale de 20€ par heure sans complément tarifaire possible.
- La généralisation des avances de trésorerie pour tous les SAAD concernant les plans d'aide APA.

L'intégralité de ces mesures seraient applicables dès le 1er octobre 2017.

Dans l'attente de l'application de ces mesures, la Fédésap Haut de France, ses délégués territoriaux - Guillaume BRABANT (Délégué Régional), Nora TAALBA, Gregory CLEMENT, Michel CAPELAIN (Délégués Départementaux) restent mobilisés quant à la pleine application des mesures annoncées.

Contact presse :

Julien Jourdan
Directeur Général
@ : contact@fedesap.org
Tel. : 01 75 43 77 20
www.fedesap.org